



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 13 février 2017 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 10/2016 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.00 pour le déplacement de l'UAPE « Les Matelots » au collège intercommunal d'Etoy et Buchillon
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis N° 10/2016 tel que présenté,
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 afin de financer la participation d'Etoy à ce projet,
3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment,
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 13 février 2017.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Creteigny

Isabelle Muller

